



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais d'analyses

Question écrite n° 49378

Texte de la question

M. Bernard Seux attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le refus de la CNAM de financer le dépistage du cancer du colon. Le cancer du colon et du rectum est la deuxième cause de décès par cancer en France, ou surviennent 26 000 nouveaux cas et plus de 15 000 décès chaque année. Le dépistage du cancer du colon, que la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) refuse désormais de financer, permettrait, selon les experts, de réduire de 15 % à 30 % la mortalité chez les personnes qui pratiquent régulièrement le test existant. Il lui demande si le Gouvernement compte prendre les mesures nécessaires pour empêcher la CNAM de maintenir cette décision criminelle.

Données clés

Auteur : [M. Seux Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49378

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1162